

Bruxelles, le 1er février 2024

CM 1412/24

Dossier interinstitutionnel: 2023/0467(NLE)

ENER
RELEX
COWEB
COEST
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: corrado.clema@consilium.europa.eu

+32 2 281 6487

Objet: Procédure écrite exigeant une réponse pour le lundi 5 février 2024
à 15 heures HEC (heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse energy@consilium.europa.eu

Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie

- Autorisation de recourir à la procédure écrite

- Adoption

- Lancement de la procédure écrite

Conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil, la présidence a décidé de lancer une procédure écrite pour l'adoption de la décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie, qui figure dans le document ST 5527/24 + ADD 1.

Veuillez indiquer:

 Si vous êtes d'accord pour recourir à la procédure écrite pour l'adoption de la décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie, qui figure dans le document ST 5527/24 + ADD 1.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

CM 1412/24

2. Si vous êtes d'accord pour adopter la décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie, qui figure dans le document ST 5527/24 + ADD 1.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions ci-dessus.

Les réponses aux deux questions doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard <u>le 5 février 2024 à 15 heures</u> HEC (heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: <u>energy@consilium.europa.eu</u>.

CM 1412/24